

DATE DE PUBLICATION : 26 décembre 2008

Le Secrétaire général

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, le 3 octobre 2008 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Claudine MARZUOLI, chef du Cabinet du Secrétariat général, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du Cabinet du Secrétariat général, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine MARZUOLI, délégation permanente est donnée à Mme Martine HAVE et à Michel DARVES à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque, relatif aux activités de lutte contre le blanchiment des capitaux.

Fait à Paris, le 22 décembre 2008

Frédéric PEYRET